



MAIRIE
DE
MIEUSSY
HAUTE-SAVOIE
74440

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 1^{er} JUILLET 2021
Compte rendu sommaire

Affiché en exécution de l'article L.121.17 du Code des Communes

Présents : M. Régis FORESTIER, Maire, Sophie CURDY, Mélissa BERTHAUD, Christine GABARROU, Xavier BOSSUT, Nathalie GILSON, Patrick DUNAND, GAUDIN Jean-François, Didier JANCART, Elise MOGEON, MAURE Nicolas, Daniel MERCIER, Nadine MONTFORT, Christine BUCHARLES, Sophie VERKARRE, Arnaud MAGREZ

Excusés : Séverine DESEQUELLES - Florent BELLEGARDE

Absent : Cyrille JEAN

Mme BERTHAUD Mélissa a été élue secrétaire de séance.

- 1) Le conseil municipal accepte de modifier la durée du temps de travail de Madame Laurence ROS et de la porter à 33,43/35^e à compter du 1^{er} septembre 2021.
- 2) Dans le cadre de la maîtrise d'œuvre pour les travaux relatifs à la mise en place d'un soutènement sur la route d'Anglay, il accepte l'offre du Cabinet PROFILS ETUDES pour un montant d'honoraires de 9 737,50 € HT soit 11 685,000 € TTC.
- 3) Il choisit l'offre du Cabinet SAGE Ingénierie pour un montant de 6 175,20 € TTC en ce qui concerne l'étude géotechnique pour les travaux relatifs à la mise en place d'un soutènement sur la route d'Anglay,
- 4) Il est favorable à l'établissement d'une nouvelle convention entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la SPL La Ramaz pour préciser les modalités de financement de l'Eco navette qui dessert la station de Praz-de-Lys-Sommand.
- 5) Il approuve les tarifs qui seront appliqués pour la station Praz-de-Lys/Sommand pour la saison 2021-2022.
- 6) Il attribue à la Microbrasserie K & G - une subvention de 1 663,13 € pour la mise en œuvre de son projet, au titre de la contrepartie nationale nécessaire à la mobilisation des crédits FEADER.
- 7) Il émet un avis favorable à la convention de partenariat entre la commune et l'association « Lieu de Vie à Mieussy », précisant les engagements de la commune, de l'association « Lieu de Vie à Mieussy », ainsi que ceux des producteurs et des exposants.
- 8) Il décide de ne pas modifier le prix de vente du ticket journalier (5,50 €) pour le restaurant scolaire.
- 9) Il autorise le Maire à signer deux conventions partenariales d'objectifs à établir avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de Haute-Savoie ainsi que deux contrats d'architecte-conseil avec M. Damien VIELFAURE.
- 10) Suite de la mise en vente par ses propriétaires, il est favorable à l'acquisition d'un petit chalet situé au n° 2 route de Roche Pallud, lequel présente un intérêt pour la collectivité compte-tenu de son emplacement à l'entrée du plateau de Sommand.
- 11) Il accepte les demandes de branchement au réseau Communal présentées par :
 - . MARTINET Florent et Mme BOITON Laura (Yvoray)
 - M. MARSURA JérémY – 931 Route du Crôt
- 12) Il adopte la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

13) Il approuve le plan de financement relatif aux travaux de dégagement ou/et dépressage de semis naturels feuillus et résineux en futaie régulière, ou intervention sylvicole en futaie irrégulière. Le montant estimatif des travaux est de 25 188 € HT. La somme totale à la charge de la Commune s'élève à 19 968 € (autofinancement + travaux non subventionnables) et le montant de la subvention sollicité auprès du Conseil Régional s'élève à 5 220 €.

Le Maire,
Régis FORESTIER

